

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Délégation faite au Président**

**Réf. : n° 23 – 2010**

**Date : le 23 Avril 2010**

**OBJET : Bâtiments – Entretien des chaudières - Groupe 1**

**Exposé**

Pour répondre aux obligations réglementaires et avoir un bon fonctionnement de nos chaudières et appareils de chauffage gaz, un contrôle périodique et une maintenance des installations sont nécessaires.

Les installations concernées sont les suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>Type d'installation</b>
Les Pieux	Ecole La Forgette	Chaudière - Fioul
	Ecole de La Lande	Chaudière - GAZ
Siouville-Hague	Ecole primaire	Chaudière - GAZ
Surtainville	Ecole primaire	Chaudière - GAZ
	Restaurant satellite	2 radiateurs gaz
Les Pieux	Centre équestre	4 chaudières – Gaz
	Gendarmerie	Chaudière - GAZ

Une consultation en procédure adaptée a été lancée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Deux sociétés ont été consultées et seule la société ID ENERGIES a fait une proposition de contrat qui est conforme au cahier des charges pour un montant forfaitaire annuel de 2 140,00 € H.T.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,**

**Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

**Décide**

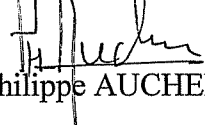
**ARTICLE 1 :** de signer le contrat d'entretien des chaudières avec la société ID ENERGIES – Z.A. d'Armanville – Route de la Brique – 50700 VALOGNES, pour un montant forfaitaire annuel de 2 140,00 € H.T. (2 257,70 € TTC), sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010, nature 6156 (maintenance).

**ARTICLE 2 :** de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 28/04/2010  
et publication ~~ou notification~~  
du : 30/04/2010

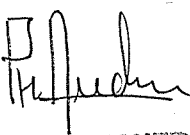


LE PRESIDENT,

  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

  
Philippe AUCHER